leurs Compagnons, à leurs Apprentifs & à d'autres, les voies d'acquérir des lumieres certaines, tant ſur les principes que ſur la pratique de la médecine des animaux. On s'eſt déterminé en conſéquence, pour remplir des vues auſſi louables & concourir au bien général, à prendre des arrangemens qui ne nuiront en aucune maniere à l'ordre qui regne dans l'Ecole vétérinaire, établie au Château d'Alfort, près Charenton. On y ouvrira le Dimanche 22 Novembre prochain, à dix heures & demie du matin, immédiatement après l'office de la Paroiſſe, des leçons publiques & non moins gratuites que celles qu'y reçoivent les Eleves. Ceux qui voudront y être admis, ſe feront inſcrire les Mercredis, par noms, ſurnoms, lieu de la naiſſance & domicile actuel, ſur un regiſtre tenu par les ſieurs *Renaud* ou *Imbert*, (quand l'un n'y ſera pas, on peut demander l'autre) rue Sainte Apolline, chez M. *Bourgelat*, Commiſſaire général des Haras, Directeur & Inſpecteur général des Écoles vétérinaires du Royaume; & tous les jours de la Semaine, excepté le Jeudi, chez le ſieur *Fragonard*, Directeur particulier de celle d'Alfort. Les Sujets ne ſeront agréés qu'autant qu'ils ſeront préſentés par des perſonnes connues. Les leçons ſeront continuées tous les Dimanches à la même heure; ainſi elles ne diſtrairont point les Eleves du dehors des occupations qui pourroient les attacher journellement.

COMMERCE.

DE COPPENHAGUE.

ON avoit mis, il y a quelques années, de gros droits d'entrée ſur le ſavon venant de l'Étranger, afin de favoriſer le débit de celui de nos fabriques; mais comme celui-ci ne peut ſuffire à la conſommation, ces droits viennent d'être diminués & fixés à 30 ß par quintal.

On a obtenu du Roi la permiſſion d'établir à Rundoë, dans le Diocèſe de Drontheim en Norwege, un nouveau fanal pour la ſûreté des Navigateurs.

DE LONDRES.

On équipe actuellement pour l'Iſle de Falkland, nouvellement découverte dans la mer Magellanique, les Frégates de guerre le *Tamer* & la *Floride*, qui ont ordre de s'y rendre le plutôt qu'il ſera poſſible. Elles ſeront chargées de toutes les choſes néceſſaires pour perfectionner l'établiſſement qu'on veut former dans cette Iſle au Port Egmont.

VENTE

De la Compagnie des Indes; Chambre d'Amſterdam du 20 au 21 Octobre 1767.

NOTTE DU PRIX DES THÉS.

Thé heyſſant.....	63	½	à	66		
» Heyſſant ching.....	48		à	55	½	
» Bing.....	44	½	à	45	½	
» Tonkay.....	42	½	à	44		
» Songlo.....	32	½	à	34	½	
» Chauſſon.....	52		à	75	½	
» Congo.....	46	½	à	56	¼	
» Boey ſuperfin.....	23		à	30	¼	
» Boey ordinaire.....	16		à	17	¼	
» Peko	60		à	70	½	

VENTE

Des ſoies, faite au 22 Octobre 1767.

Soie tanny, lettre A..de	29	b	6	d.		
» .....B....	32					
» ..... C....	31	9	à	31	10	
» ..... D....	29	1	à	29	2	
» .....E....	28	6				
» .....F....	22	6				
Cabeſſe..... AA...	27					
Bariga.....BB...	30	6				
D°.....CC...	29	1	à	29	6	
» De la Chine.. 1re. ſorte	35	5	à	36	2	
» D°.....moindre....	31	6	à	32	1	
» D°.....2e. ſorte.....	33		à	33	1	

DE GENES, *le 10 Octobre 1767.*

Il eſt arrivé ici pendant le cours de cette ſemaine, ſix Vaiſſeaux Marchands de différentes Nations chargés de grains.

De Livourne.

Tous les Bâtimens qui arrivent de Malthe en cette Ville, continuent d'être ſoumis à une quarantaine, & ceux qui viennent de la Sicile ne peuvent être admis qu'après vingt-un jours.

Cours du Change a Londres, *le 9 Octob. 1767.*

	Eſcalins.
Amſterdam à deux uſances .	34 10
Dito, à vue	34 8à7
Hambourg, à deux uſances ½.	35 9
	Deniersſt.
Paris, à un jour de date. . .	31 ½
Dito, à 2 uſances.	31 ¼ 5/16
Bordeaux à 2 uſ.	31 ¼
Cadix	39 ¾
Liſbonne.	66 ¾
Livourne.	49 7/8

CHANGES A PARIS.

Oct. 1767	*Lundi 26.*	*Mar. 27.*	*Mer. 28.*
Amſterdam.	54 5 8e	. . 1 .	. . . .
Londres. .	31 11. 16e	. . . .	. . . .
Hambourg.	171 ½ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 4 6. .	. 1 . .	. . . .
Cadix. . .	15 3 6. .	. . . .	. . . .
Livourne. .	95 ¼ 1 .	. . . .	. . . .
Lyon St. .	5 8e. pe .	. . . .	. . . .

LETTRE

De M. Deſarps, aux Auteurs de la Gazette.

Nous avons reçu de M. Deſarps deux lettres qui nous ſont adreſſées. Leur longueur ne nous permet pas de les placer dans notre Gazette ; & ce qu'elles contiennent n'étant pas aſſez intéreſſant pour le public, nous n'avons pas cru devoir les inſérer dans notre Journal : mais nous nous croyons obligés de les faire du moins connoître par extrait, parce que l'Auteur ne les a écrites que pour ſe juſtifier du plagiat dont on l'accuſe.

L'invention du mouvement perpétuel a toujours été miſe, comme on ſçait, au rang des choſes impoſſibles ; en conſéquence quelle gloire pour celui qui l'auroit trouvé ! c'eſt cette gloire que ſe diſputent aujourd'hui MM. Deſarps & Babu. (*a*)

Ils prétendent avoir trouvé par le même moyen ce mouvement perpétuel vainement cherché par tant de Sçavans depuis pluſieurs ſiecles. Cette découverte importante faite par un même moyen, a jetté quelques ſoupçons dans l'eſprit des deux Auteurs, & chacun a cru que quelqu'un avoit pu découvrir ſon ſecret à ſon rival ; de-là M. Babu a regardé M. Deſarps comme un plagiaire, & ce dernier accuſe M. Babu d'avoir profité de ſon ſecret, que des Ouvriers auront pu lui confier. Tel eſt l'état de la queſtion. Chacun porte ſa cauſe au Tribunal du public ; mais comment ce public pourra-t-il juger un tel procès ſur les ſimples aſſertions des parties intéreſſées ?

M. Deſarps a, dit-il, paſſé 12 ans à Veniſe, où il a fait un grand nombre d'expériences qui tendoient toutes à cette découverte, (le mouvement perpétuel) il a communiqué ſon projet au P. Panigay, Profeſſeur de Mathématiques, à Veniſe, à M. le Comte de Baſchi, alors Ambaſſadeur auprès de cette République, à M. Mathé, Méchanicien du Roi de Sardaigne, *&c.* M. Deſarps a fait outre cela d'autres expériences dans le Fauxbourg de la Guillotiere, à Lyon, en préſence de M. Morand, Architecte, qui en a paru ſatisfait ; l'Auteur obligé de paſſer enſuite à Avignon, fit part de ſa découverte aux PP. Pezenas & Blanchart ; après ceux-ci, à M. Darquier de l'Académie de Toulouze, à M. Fleche, à M. Dalembert, enfin à M. l'Abbé Nollet.

M. Deſarps offre de prendre des atteſtations de toutes ces différentes perſonnes, & réfute les preuves que donne M. Babu, qui de ſon côté annonce qu'il a fait part de ſa découverte il y a plus de cinq ans, & qu'il eſt en état de le prouver.

Mais pourquoi ne ſeroit-il pas poſſible que deux Auteurs, ſans aucune communi-

(a) *Nous ne prétendons point donner la primauté à aucun de ces Meſſieurs, nous plaçons leurs noms ſuivant l'ordre de leur annonce dans nos Gazettes.*

cation quelconque, ayent trouvé en même temps une même machine? Ces événemens ſont-ils nouveaux? Si deux Écrivains peuvent ſe rencontrer dans un ouvrage de littérature, pourquoi deux Méchaniciens ne pourroient-ils pas produire une même machine? D'ailleurs, les machines en queſtion ne ſe reſſemblent peut-être point, quoiqu'elles ayent toutes deux l'eau pour puiſſance motrice. Que les deux Auteurs ceſſent donc de ſe regarder comme plagiaires; qu'ils produiſent leurs machines devant le ſeul Juge qui eſt l'Académie des Sciences; ſi les machines ſe trouvent conformes en tout, chacun alors employera ſes moyens pour prouver qu'il eſt l'inventeur, & le public s'en rapportera au Jugement de l'Académie. Si ces machines produiſent les effets que les Auteurs annoncent, elles ne peuvent manquer d'être utiles, & en cela ſeul il eſt important de les connoitre. M. Babu doit expoſer la ſienne à la vue du public dans le courant de Décembre prochain. Si M. Deſarps peut trouver quelqu'un qui faſſe la dépenſe de la ſienne, il la fera ſans doute connoître, & alors nos papiers pourront faire mention des épreuves qu'on aura faites. En attendant nous déclarons que nous n'inſérerons plus les différentes lettres qui ne contiendroient que des diſputes vagues, qui ennuyeroient certainement le lecteur. Ceci eſt une affaire de faits & non pas une diſpute de mots.

Avis *de M. Deſarps.*

Je crois devoir avertir le public que la machine dont j'ai publié les effets, ne diminue abſolument en rien le mérite de la nouvelle pompe que M. de Liniere a ſi heureuſement imaginée; au contraire cette belle découverte pourroit augmenter infiniment l'avantage que doit procurer la mienne; ſi M. de Liniere conſentoit qu'on les combinât enſemble; & quand bien même il n'y conſentiroit pas, ſa pompe ſeroit toujours beaucoup plus utile qu'aucune autre, parce qu'elle ſeroit plus propre à être mue par ma machine.

MACHINE.

On ne ſçauroit trop multiplier les machines, puiſque par leur moyen nous venons à bout de faire des choſes où la force des bras ſeroit inſuffiſante. Nous devons donc recevoir avec bienveillance ceux qui en inventent de nouvelles, & prendre garde de moleſter l'Inventeur, de peur qu'il ne porte ſon induſtrie chez l'Étranger. S'il ne s'étoit pas trouvé des Citoyens zélés pour leur patrie, nous ne poſſéderions pas aujourd'hui les machines que nous annonçons & qui ſont de la plus grande utilité. Le ſieur Vaucher de Rochebulon, natif de Suiſſe, & Horloger de profeſſion, s'étoit établi en cette qualité à Clerac en Agenois. C'eſt là où s'étant adonné à la méchanique, il inventa ſes machines; mais ne trouvant aucun ſecours, il étoit diſpoſé à ſe retirer chez l'Étranger, lorſque des perſonnes lui fournirent les moyens de ſe tranſporter à Bordeaux, où il a ouvert avec l'agrément de M. l'Intendant & de MM. les Jurats de cette Ville, une ſouſcription pour faire jouir le public d'une machine qu'il a imaginée pour l'arroſement des prairies. Ce moyen conſiſte en une machine, qui, avec peu de vent, peut pomper dans les puits les plus profonds, ou puiſer dans les foſſés, ruiſſeaux ou rivieres, plus de cent bariques d'eau par heure, & l'élever à telle hauteur qu'on deſire. Elle pourra couter depuis cent juſqu'à ſix cents livres, ſuivant la grandeur, l'étendue du terrein à arroſer & la ſituation plus ou moins favorable.

Le même Méchanicien propoſe une ſouſcription pour les moulins d'une nouvelle conſtruction, qui agiſſant ſans vent ni eau, peuvent rendre par heure environ un quintal de farine tamiſée & blutée. Il s'annonce auſſi pour avoir le moyen de remédier aux inconvéniens réſultans du défaut d'eau dans les moulins déjà exiſtans.

On pourra lui écrire franc de port, chez M. *Tardy*, Architecte, rue du Jardin public, derriere le Chartron, à Bordeaux.

Nota. Il y a dans le Royaume de Naples des moulins à bras qui ſont peu diſpendieux, & qui ſont d'un grand ſecours dans les cas où quelques accidents interrompent le ſervice des moulins ordinaires.

De Nantes, *le 23 Oct. 1767.*

Navires en armement.

Les Navires François la *Ville de Monthery*,

de 300 tonneaux, Capitaine *J. Abraham*; & la *Nouvelle Heloïse*, de 300 tonneaux, Capitaine *le Ray*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour Léogane, Armateurs MM. *Hamart & Lamaigniere*, & le ſecond pour la Guadeloupe, Armateur M. *Babut*.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires Étrangers la *Notre-Dame du Roſaire*, de 30 tonneaux, Capitaine *Jean-Baptiſte Varella*, pour S. Sebaſtien; la *Notre-Dame de Begogne*, de 40 tonneaux, Capitaine *Patrice de Revilla*, pour Bilbao, le ſieur *Gros*, Courtier pour ces deux Navires; l'*Apollon* de 160 tonneaux, Capitaine *Gerhard Pacyken*, Interprete le ſieur *Van Neunen*, pour Hambourg; & la *Ville de Workum*, de 100 tonneaux, Capitaine *Freerik Jans*, Interprette le ſieur *Odiette*, pour Roterdam.

On a lancé à l'eau le Navire le *Thomas*, de 400 tonneaux, conſtruit par MM. *Arnous* pere & fils, pour leur compte.

De Dunkerque.

Prix courant de différentes marchandiſes du 1^r. au 15 Oct. 1767.

Le bled blanc de Flandres, de 36 à 37 ℔ la *raziere*.

L'eau-de-vie de Bordeaux, 36 ß le *pot*; celle de la Rochelle, d'Oleron & de l'Iſle de Ré, 35 ß.

Le ſel gris de Seudres, de 5 ℔ 10 ß à 6 ℔ la *raziere*.

L'huile fine de Provence & d'Italie, de 2 ℔ 15 ß à 2 ℔ 17 ß le *pot*; l'huile commune d'Eſpagne, de 36 à 37 ß; l'huile de navette, 45 ℔ la *tonne*.

Le ſucre blanc de Saint Domingue, premiere qualité, de 48 à 50 ℔ le *quintal*; le ſucre brut en ſorte de la même Colonie, de 25 à 26 ℔; le café de S. Domingue, 15 ß la *livre*; celui de la Martinique, 16 ß; l'indigo cuivré, 4 ℔ 10 ß.

Prix des Changes.

Londres à 2 uſances, 22 ℔ 17 ß la *liv. ſt.*

Amſterdam à 2 uſances, 218 ℔ 17 ß pour cent florins banco.

Paris à 2 uſances trois quarts pour cent de perte.

Idem à courts jours au pair.

Navires en armement.

Les Navires l'*Aimable Adelaide*, de 140 tonneaux, Capitaine *Jean Teſſenaer*; & le *Jean-Jacques*, de 300 tonneaux, Capitaine *Nicolas Chamault*, ſont en charge dans le Port de Dunkerque; le premier dont l'Armateur eſt M. *Maximilien-Joſeph Maigret*, doit aller au Cap; le ſecond armé par MM. *Cailliez* freres, partira pour les Cayes S. Louis.

Du 1^r. au 15 Octobre, il eſt échoué & naufragé ſur la côte de la Juriſdiction de Dunkerque deux Navires, l'un François, l'autre Anglois; le premier nommé les *Deux Freres*, de Dunkerque, & de 300 tonneaux, Capitaine *Jacques-Joſeph Halleen*, venant de Civita-Vecchia, chargé d'environ 7000 carreaux de marbre & 169 balles de laine, a échoué, & ſa cargaiſon a été ſauvée ſans aucune avarie; le ſecond nommé la *Charmante Nanette*, de 500 tonneaux, Capitaine *George Arnold*, venant de la Jamaïque, a fait naufrage en la rade de Dunkerque le 4 Octobre, chargé de 500 bariques de ſucre, 100 futailles de tafia & une partie de balles de coton. On ignore juſqu'à préſent quelles marchandiſes on a pu ſauver du naufrage; il y a apparence que perſonne des deux équipages n'a péri.

De Rouen, *le 11 Oct. 1767.*

Prix courants de quelques Marchandiſes.

Acier d'Allemagne, la *botte*, 47 ℔ 10 ß; do. de Carme, le *baril* 60 ℔; alun d'Angleterre, le *quintal* 28 ℔; d°. de Rome, 62 ℔; d°. de Smyrne, 45 ℔; d°. de Suede, 30 ℔; amandes douce d'Eſpagne, le *quintal* 55 ℔; d°. ameres, 57 ℔ 10 ß; d°. de Provence douces, 45 ℔; amidon du pays, le *quintal* 27 ℔; azur des 4 feux fin, le *quintal* 110 ℔; d°. gros, 102 ℔ 10 ß; d°. trois feux, 82 ℔ 10 ß; d°. deux feux, 57 ℔; d°. pâle, 52 ℔ 10 ß.

Beurre d'Iſigny en tine, le *quintal* de 42 ℔ 10 ß à 45 ℔; d°. en pot, de 40 à 42 ℔ 10 ß.

Camphre rafiné, la *livre*, 4 ℔; canelle fine la *livre*, 15 ℔ 10 ß; caſſe ou canefice le *quintal*, 35 ℔; cendre gravelée, le *quintal*, 62 ℔ 10 ß; ceruſe, le *quintal*, 32 ℔ 10 ß; chanvre de Champagne mâle, 28 ℔,

d°. moyen, 31 ℔; d°. fine femelle, 35 ℔; cochenille mesteque, la *livre*, de 24 à 25 ℔; colle d'Angleterre, le *quintal* 70 ℔; d°. de Flandres, 67 ℔ 10 ß; d°. de Paris, de 45 à 50 ℔; cuivre rouge en planches & en fonds, le *quintal*, 155 ℔; d°. jaune en planche, de Tangoul, 105 ℔.

Dents d'éléphants, de 90 à 100 la *livre*, 4 ℔ 15 ß; d°. de 60 à 70, 4 ℔ 10 ß; d°. de 40 à 50, 4 ℔ 5 ß; d°. de 20 à 30, de 3 ℔ 10 ß à 3 ℔ 15 ß; d°. de 10 à 15, 2 ℔ 12 ß 6 d.; d°. de 4 à 8, 2 ℔ 7 ß 6 d.

Etain d'Angleterre le *quintal*, 110 ℔; d°. de Malac la *livre*, 29 ß.

Fer de Suede le *quintal*, de 19 à 20 ℔; d°. du pays, de 16 ℔ 10 ß à 21 ℔; fer blanc de 450 feuilles un tiers fort, le *baril* 142 ℔ 10 ß; d°. 600 feuilles, 170 ℔.

Garence, grapes le *quint.* de 150 à 175 ℔; d°. non robée, de 115 à 140 ℔; girofle la *livre*, 11 ℔ 10 ß; gingembre le *quintal*, 30 ℔; gomme de Sénégal le *quintal*, 160 ℔; d°. de Barbarie, 105 ℔.

Laines d'Autriche le *quintal*, de 100 à 120 ℔; d°. de *Berry*, la *livre* 2 ℔ 12 ß; agnelins du Berry, de 1 ℔ 14 ß à 1 ℔ 16 ß; agnelins de Sologne, 1 ℔ 10 ß; laine de Champagne, de 1 ℔ 15 ß à 1 ℔ 16 ß; d°. carmenie rouge, 9 ℔; d°. blanche, 8 ℔; d°. de Vigogne, 11 ℔; d°. prime Segovie, de 4 ℔ 18 à 5 ℔; d°. Segovienne, de 4 ℔ 8 ß à 4 ℔ 10; d°. cassere, de 3 ℔ 10 ß à 3 ℔ 12; d°. Moulin, de 3 ℔ 12 ß à 3 ℔ 16; d°. grand albarasin, de 3 ℔ 10 ß à 3 ℔ 12.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 28 Octobre 1767.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	712		*marc.*
Du Mexique à . . .	704		
Du Perou à	696		
Les guinées à	708		
Ducats à	96	10	*once.*
Or à 23 k. 31. 32 à . .	97	10	
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à .	54	5	*marc.*
Idem de 11 d. 10 g. à . .	52	5	
Piastres	49	5	

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 9 Octob. 1767.*

ACTIONS.	*Monnoye ſt.*
Le divid. pour les Action. à 5 ½ p ⅌	158 ¼
Annuités consol. à 3 p ⅌	88 ⅝
Ann. de 1756 à 3 ½ p ⅌ .	95 ¼
Ann. de 1758 à 3 ½ p ⅌ .	93 ¼
Comp. du Sud à 3 p ⅌ le divid. 3 ½ p ⅌ . . .	
Nouv. ann. du Sud à 3 p ⅌	87 ⅛
Ann. du S. de 1751 à 3 p ⅌	86 ¼
Le divid. pour les Actionnaires à 10 p ⅌ . . .	267
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p ⅌ . .	4 ß
Ann. à 3 p ⅌ cap. 900000 l.	
Bill. de lot. p^r. 600000 l. à 10 l.	12 ℔ 17 ß 6
Long. ann. ſans cap. } 1745, 46, 57 } 1761 & 62.	14 ½ } *années.* 27 }
Bill. de la M. à 4 p ⅌ *esc.*	2 ¼

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Nov.
L'Allemant,	49^e.	J.	4
Desplaces,	61^e.	M.	4

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1767.	*Lundi 26.*	*Mardi 27.*	*Mercredi 28.*
Ac. des Indes. .	1250 . . .	1252 ½ . . .	. . . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p ⅌. .	20	20	. . . . .
Prom. à 4 p ⅌. .	39 ½ 40 . . .	40	. . . . .
Bill. de la Com.	402	402. 1 . . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	852 ½. . . .	852 ½ 55. . .	. . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	12	. . . . .
2ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	17	. . . . .
3e. Loterie. .	13 ½	13	. . . . .
Annuités. . .	384 83 . . .	382	FESTE.
Coup. d'An. .	73 ½	73 ½	. . . . .
Emp. de 50 mil.	30	29 ½	. . . . .
Emp. de 30 mil..	31 ½ 32 . . .	32	. . . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	34	. . . . .
Canada. . .	36	36 35 ½ . .	. . . . .
4e. L. Epoques.	24 11e. 29 ½ .	23 ½	. . . . .
Nouette. . .	30. 30 ½ 4^m .	30. 30 ½. . .	. . . . .
Ac. de la caiſſe .	. . . . .	1190	
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p ⅌ . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Languedoc. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 87.

De S^t. Domingue.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

A Saint Marc, le 21 Mai 1767, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 48 à 50 liv.; le commun, de 32 à 40 liv.; le brut, de 24 à 25 liv.; l'indigo cuivré, de 5 liv. 5 ſols à 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, 16 ſols 6 den.; le vieux, 15 ſols; le coton, de 175 à 180 liv.

Au Cap, le 25, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 58 à 60; celui de la ſeconde, de 52 à 55 l.; celui de la troiſiéme, de 45 à 49 liv.; le commun, de 30 à 36 liv.; le brut, de 20 à 24 liv.; l'indigo bleu, de 7 liv. 10 ſols à 8 15 ſols; le cuivré, de 6 à 7 livres; le café nouveau, de 18 à 18 ſols 6 den.; le vieux, de 13 à 16 ſols; le coton, de 190 à 205 liv.; les cuirs, de 6 à 9 liv.; les piaſtres gourdes, 37 & demi pour cent.

Prix des marchandiſes de France.

A Saint Marc, ledit jour 21 Mai, le vin vieux, 240 liv.; le nouveau, 200 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, 100 liv.; la commune, 72 liv; le bœuf ſalé, de 75 à 80 liv. *le baril*; le beurre, 30 ſols *la livre*; le petit ſalé, 36 liv. *l'ancre*; l'huile, 36 liv. *la cave*; le ſavon, de 80 à 90 liv. *le cent.*

Au Cap, le 25, le vin vieux, 180 liv.; le nouveau, de 140 à 150 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 100 à 110 liv.; la commune, 80 liv.; le bœuf ſalé, de 72 à 75 liv. *le baril*; le beurre, de 18 à 20 ſols *la livre*; le petit ſalé, 33 liv. *l'ancre*; l'huile, de 18 à 42 liv. *la cave*; le ſavon, 80 liv. *le cent.*

Cours du Fret.

A Saint Marc, le ſucre blanc, 14 den.; le brut, 15 den.; l'indigo, 36 den.; le café, 15 den.; le coton, de 48 à 52 deniers.

Au Cap, le ſucre blanc, de 14 à 15 den.; le brut, de 16 à 17 den.; l'indigo, de 24 à 30 den.; le café, de 16 à 20 den.; le coton, de 30 à 36 deniers.

De Honfleur, *le 24 Octobre 1767.*

Arrivée de Navires.

Le 18 & le 23 Octobre 1767, il eſt entré dans ce Port le Navire l'*Heureux*, commandé en retour par le Capitaine *Vieillard*, à cauſe de la mort du premier Capitaine nommé *Vauquelin*. Ce Navire a été à la Côte d'Angole faire la traite des Noirs qu'il a vendus en Amérique d'où il revient chargé de ſucre, de café, de coton & d'autres marchandiſes. Il eſt auſſi arrivé dans ce même Port le Navire le *Grec*, Cap. *Duclos*, venant du Cap chargé de 196 bariq. 2 tierçons 5 quarts de ſucre terré, 4 boucauts 68 bariques 105 quarts 81 ſacs de café & 3 quarts d'indigo.

Il eſt arrivé ſucceſſivement au Port de Honfleur dans les derniers jours de Septembre trois Navires venant du Banc de Terre Neuve, & ſuivant les avis qu'ils ont donnés, il paroît que la pêche de la morue eſt aſſez favorable.

Départ de Navire.

Le 23 Octobre le Navire la *Marie Catherine*, Capitaine *Groux* a mis à la voile pour le Port-au-Prince chargé de diverſes marchandiſes.

De Rouen.

Etat & nombre des divers Navires ſortis de ce Port pour les Pays Etrangers & autres Ports du Royaume pendant le mois de Septembre 1767, ſçavoir :

3 allant à Londres, 1 à Dublin, 2 en Suede, 5 à Amſterdam, 2 à Roterdam, 2 à Lisbonne, 1 à Bilbao, 1 à Cadix, 1 à Dunkerque, 7 à Breſt, 2 à Saint Malo, 1 à Quimper, 1 à Morlaix, 1 à Saint Brieux, 2 à Bordeaux, 1 à la Rochelle, 1 à Dieppe, 1 à Quenneville, 3 à Caen, 2 à Fecamp, 1 à Ponteaudemer, 2 à Touques, 4 à Honfleur, 4 à Cherbourg, 2 à Iſſigny, & 18 au Havre.

Sur les Navires pour l'Etranger il a été chargé les marchadiſes ſuivantes; ſçavoir, pour l'*Angleterre* & *Dublin*, 1400 liv. de chaudieres de fer, 670 liv. de fayence, 24 caiſſes de meubles, 1 poinçon 2 bariques 420 bouteilles de vin, 2500 liv. de moulage de France, 46 monts de plâtre, 344 liv. de caſſia lignea, 200 paquets de cerceaux de bois, 5 caiſſes de merceries

7275 l. de toile de lin, 36 canards, 75 groſſes de Chapelet de bois, 140 l. de porcelaine, 1 tonn. 2 caiſſe de Chapelets de coco, 894 bottes de vaude, 2 caiſſes 1 ballot degants de peau, 2 douzaines de vaiſſelle de terre, 1 caiſſe de confitures, 1 caiſſe d'orangers; pour la *Suede*, 50 muids de terre à pots, 5 caiſſes 1 balle de merceries, 30 monts de plâtre, 75 bouteilles de vin, 524 liv. de confitures, 120 liv. de bougie, 4 futailles 1 demi-muid de bierre, 130 liv. de velours de coton, 404 bottes de vaude, 1 ballot de ſiamoiſe, 6199 liv. de marmites de fer; pour *Amſterdam* & *Roterdam*, 49 muids de terre à pot, 3123 livres de toile & mouchoirs, 427 liv. d'étofes ſoie & coton, 3072 liv. de grenade fil & coton, 20 liv. de molton de coton, 1712 liv. de ſerge imprimée, 10 liv. d'eſpagnolette de laine, 1 papaquet de coton filé, 48 mannes de chardons, 2150 bouteilles de vin, 4 caiſſes de merceries, 11 caiſſes de meubles neufs, 240 liv. de glaces de la manufacture Royale, 2 caiſſes de liqueurs, 1 caiſſe 2 ballots de vieilles hardes, 202 liv. de bougie, 975 liv. de merceries, 214 liv. de confitures, 637 livres de café, 1 ballot de cordes de boyau, 10 groſſes de cordes d'arçon, 105 monts de plâtre, 3900 liv. de papier, 1050 paniers de verre à vîtres, 103 liv. de poil de lapin, 48 peaux de veau corroyées, 12 douzaines de peaux de mouton paſſées en mégie, 21 groſſes 3 douzaines & 8 peaux de parchemin, 250 paquets d'un mille chacun de billets de parchemin, dit de Lombards, 5 balles de livres, 264 chapeaux de poil, 85 livres de cierges, 1 caiſſe de cloux de cuivre doré, 1 poële de fayence, 120 liv. d'épingles, 3600 pains de craye, 1500 cerceaux de bois, 7255 l. de garance, 2243 bottes de vaude & 1 futaille de bierre; pour *Lisbonne*, 6715 l. de drap de laine, 5580 l. d'étofes de laine, 2 futailles de bierre, 123 groſſes d'épingles, 2256 liv. de toile de lin, 696 liv. de toile de Laval, 8333 liv. de fayence, 1155 liv. de bas & bonneterie de laine, 310 liv. d'étofes ſoie & coton, 1 baril 4 caiſſes de merceries, 225 liv. de gants de peau, 185 liv. de confitures, 2 balles de livres, 36 groſſes de lunettes de corne, 20 groſſes de couteaux à manches de bois, 2998 liv. de ſiamoiſe & mouchoirs, 2 caiſſes 269 liv. de ſoierie, 1728 chapeaux demi-caſtor, 4 épées garnies en cuivre argenté, 3875 liv. de tapiſſerie de laine, 36 monts de plâtre, 8150 liv. d'amidon, 1500 liv. de poudre à poudrer, 200 liv. de bougies, 1432 coupons de vaches pour empeignes, 360 douzaines de peaux de veau corroyées, 2300 liv. de crin, 200 liv. blancard, 134 liv. de coutil, 1 caiſſe d'ajuſtemens de femme, 178 l. de bas de ſoie, 2 pieces 1 quart 120 bouteilles de vin, 2300 liv. de couvertures de plocq, 40 liv. de couvertures de laine, 1255 liv. de bouracan, 1 caiſſe de ſouliers de femme brodés en argent; pour *Cadix* & *Bilbao*, 62531 liv. de blancard & toile de lin, 38610 liv. de draps & étofes de laine, 670 liv. de toile cirée & à matelats, 6317 liv. de ſiamoiſe & mouchoirs, 255 liv. de velours de coton, 1487 douzaines d'épingles de laiton, 19 balles & caiſſes de livres, 2350 liv d'eſtampes, 901 groſſes 2 douzaines de rubans & padous de fil, 2147 chapeaux de caſtor & demi-caſtor, 250 liv. de poudre à poudrer, 1212 liv. de bougie, 5 caiſſes de liqueur médécinale, 3 petites caiſſes de confitutures, 1 baril 12 caiſſes 4 ballots 1 bannette de mercerie mêlée & ſoierie, 20 douzaines de bas de laine, 1 cabriolet avec ſes harnois, 24 caiſſes de meubles, chaiſes & fauteuils, 5 caiſſes de peignes de buis & d'ivoire, 24 paniers de vertes à vîtres, 2910 liv. de fayence, 1 baril 4 groſſes 440 liv. de quincaillerie, 760 liv. de gingas & coton filé, 735 liv. de bougran, 3 malles de vieilles hardes, 255 liv. de verres a boire, 3000 pains de craye, 146 peaux de veau corroyées, 2 douzaines de peaux de chevreaux & de moutons apprêtées, 2 quarts 415 bouteilles de vin, 492 douzaines de bouteilles de verre vuides, 16 futailles d'aigre de cidre, 3 poëles de fayence, 653 liv. de beurre, 22 liv. de fromoge du Pays, 140 faiſans du Pays & 45285 liv. de farine.

Etat des ſeigles & farines ſortis du Port de cette Ville pendant le courant de Septembre 1767 : ſçavoir,

Pour l'*Eſpagne*, 1809 quintaux de farines; pour l'*Angleterre*, 487 quintaux 50 liv. dito; pour le *Havre*, 399100 liv. dito, & 306250 liv. de ſeigle; pour *Honfleur*, 11180 liv. de farines.

De Cadix.

Le 29 Septembre 1767, il eſt entré dans cette Baye le Paquebot la *Notre-Dame du Pillar* de la Compagnie de Barcelonne, venant de Cumana chargé, pour le compte de la Compagnie, de 5200 piaſtres fortes, 1341 fanegues de cacao, 239 quintaux & demi de bois de Campêche, 75 arobes d'huile de bois & de 4290 cuirs en poil; pour le compte des Particuliers, de 2284 piaſtres fortes en argent, 25 fanegues de cacao, & 4 arobes & demi d'huile de bois.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen au bas du Pont Saint Michel 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Samedi 24 Octobre.

AGRICULTURE.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 10 Octobre 1767.

De Londres.

LE prix du pain vient d'être augmenté par une délibération du corps de Ville. On eſt fort étonné ici de la diſette & de la cherté du grain qui a donné lieu à cette augmentation, tandis qu'il y a déjà long-temps que l'exportation ne ſe fait plus, & que la liberté de l'importation a été prolongée juſqu'à la rentrée du Parlement qui eſt indiquée au 24 Novembre. Cette hauſſe du prix du pain, occaſionne beaucoup de murmures, & on s'attend à voir encore beaucoup d'écrits dans les papiers publics ſur la police des grains : en voici un où l'on rappelle l'état de cette partie d'adminiſtration ſous la Reine Elizabeth.

État *du commerce des grains ſous le regne d'Elizabeth.*

La quantité & la richeſſe des priſes faites ſur les Eſpagnols après la rupture d'Elizabeth avec la Cour d'Eſpagne en 1569, & la multitude de Manufacturiers Flamands qui furent vers le même temps chaſſés de leur pays natal, & obligés de venir s'établir en Angleterre, y avoient porté une abondance extraordinaire d'or & d'argent. Par une ſuite de ces événemens, & par un effet de notre heureuſe conſtitution, l'argent circuloit en Angleterre avec tant d'abondance & de liberté, que la valeur en étoit conſidérablement diminuée. Le prix des denrées & marchandiſes de toutes eſpeces hauſſa en conſéquence au-deſſus de ce qu'il avoit été avant cette époque, car le prix commun du froment, n'étoit au commencement de ce regne que de 8 shellings le quarter. Avant la loi paſſée ſous Richard II, à quelque prix que fût le bled, il étoit défendu d'en exporter & d'en tranſporter même par mer d'un endroit du Royaume à l'autre, ſans une diſpenſe particuliere ou ſans une permiſſion générale par Édit du Roi. Mais on accordoit les diſpenſes ſi facilement, tant avant qu'après la publication de cet acte, & on exportoit de ſi grandes quantités de bled, que le peuple éprouva ſouvent de grandes diſettes ; le pain manquoit avant qu'on pût en avoir de la nouvelle récolte. C'eſt de-là que provient cette différence étonnante dans le prix du grain qui ſe fait remarquer dans l'Hiſtoire d'Angleterre juſqu'au regne d'Elizabeth : il s'eſt fait même trop ſouvent ſous ſon regne une exportation exceſſive de grains, nonobſtant l'attention qu'elle eut de faire paſſer une loi qui autoriſoit les Juges de paix à régler cette exportation dans leurs diſtricts reſpectifs.

La Reine crut que cette loi étoit un moyen infaillible de prévenir à jamais toute exportation exceſſive de bled. En effet, il fut ordonné par cet acte aux principaux Magiſtrats de toutes les Villes d'Angleterre, de conférer avec les Habitans du Pays, ſur

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

la cherté ou ſur le bon marché des différentes eſpeces de grain de leurs juriſdictions, & de déterminer tous les ans s'il conviendroit d'en permettre l'exportation par les Ports de leurs Juriſdictions. Ils devoient enſuite dreſſer un acte ſigné d'eux pour permettre ou pour empêcher l'exportation.

Il eſt vraiſemblable que la Reine ſe repoſa entiérement ſur cette loi, & qu'elle négligea par cette raiſon de défendre l'exportation par un Édit; mais comme le prix du grain n'étoit pas limité dans l'acte, les Exportateurs étoient diſpenſés de ſolliciter une permiſſion; on croyoit généralement que chacun avoit la liberté d'exporter du bled lorſque l'exportation n'en étoit point défendue par un Edit de la Reine ou par un ordre des Magiſtrats. Auſſi voyons-nous qu'en trois années après la paſſation de cet acte, le prix du froment monta avant la récolte à 2 ℔ 16 ß le quarter : cette augmentation étoit exhorbitante, ſi l'on conſidere le prix auquel l'exportation devoit être accordée lorſqu'un acte précédent, & de la cinquiéme année du même regne, étoit en vigueur. Cette cherté ne pouvoit provenir que d'une exportation exceſſive pendant l'hyver précédent, puiſqu'immédiatement après la récolte, le prix tomba de nouveau à 1 ℔ 4 ß le quarter. La même cauſe le fit monter en 1587 à 3 ℔ 4 ß le quarter, ce qui donne lieu de croire que la Flotte invincible d'Eſpagne étoit avitaillée avec du froment envoyé d'Angleterre. Nos Marchands l'avoient d'abord fait paſſer à Gênes, & delà on l'envoya en Eſpagne. Il eſt vrai que cette exportation eut un bon effet, puiſque le Chevalier Thomas Gresham, & nos Marchands de Londres, tirerent ſur Gênes des ſommes ſi conſidérables, que cette Ville ſe trouva hors d'état de fournir au Roi d'Eſpagne l'argent qu'il s'étoit propoſé d'y emprunter pour l'armement de la Flotte deſtinée à faire une invaſion en Angleterre, ce qui fut la cauſe que le départ en fut remis à l'année ſuivante.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

DE LIMOGES.

Diſtribution de Prix.

Le Bureau d'Agriculture de Limoges a fait dans ſon aſſemblée du 10 Octobre la diſtribution des prix annoncée pour le mois de Janvier 1767, & qu'il avoit différée juſqu'à ce jour.

Le prix deſtiné au meilleur ouvrage ſur la *maniere de brûler ou de diſtiller les vins la plus avantageuſe, relativement à la quantité & à la qualité de l'eau-de-vie, & à l'épargne des frais*, a été adjugé au mémoire N° 2, déſigné par le nombre 101, & la deviſe : *vinum generoſum & lene requiro* : l'Auteur eſt M. l'Abbé Rotier Directeur de l'École royale vétérinaire à Lyon.

La Société croit devoir en même temps donner des éloges au mémoire N°. 4 qui a pour deviſe : *cum rebus tritis ars nova reddit opes* : dont l'Auteur eſt M. de Vannes, Apoticaire à Beſançon, & au Mémoire N°. 3, déſigné par le nombre 39, & la deviſe : *hic generantur aquæ volventes ſemina flammæ* : il eſt de M. Munier, ſous-Ingénieur des ponts & chauſſées & Membre de la Société au Bureau d'Angoulême.

La Société a reçu pluſieurs pieces pour concourir au prix deſtiné par M. l'Intendant de la Généralité de Limoges, au mémoire dans lequel *on aura le mieux démontré & apprécié l'effet de l'impôt indirect ſur le revenu des propriétaires des biens fonds*. Quoiqu'aucune de ces pieces n'ait paru donner la ſolution complette & rigoureuſe du problême propoſé, la Société a jugé que le mémoire N° 4, qui a pour deviſe : *brama aſſai, poco ſpera, e nulla chiede* : en approchoit aſſez pour mériter le prix qu'elle lui a adjugé. L'Auteur eſt M. de S. Peravy, Membre de la Société royale d'agriculture d'Orléans.

Parmi les autres mémoires envoyés ſur ce ſujet, il s'en eſt trouvé un qui avoit pour objet de réſoudre la queſtion par des principes entiérement oppoſés à ceux du mémoire couronné; la Société a jugé que la maniere dont l'Auteur a préſenté ſes principes, & les vues ingénieuſes qu'il a répandues dans ſon ouvrage, méritoient une diſtinction particuliere. Ce mémoire eſt déſigné par le nombre 510, & la deviſe eſt : *ne forte extranei impleantur viribus tuis & labores tui ſint in domo aliena* : l'Auteur ne s'eſt pas fait connoître.

ANNONCES DE LIVRES.

La théorie & la pratique du jardinage & de l'agriculture, par principes démontrés

d'après les végétaux : le tout précédé d'un dictionnaire ſervant d'introduction à tout l'ouvrage, & qui forme le tome premier, par M. l'Abbé Roger Schabol, avec figures en taille douce, deſſinées & gravées d'après nature, tome 1, in-8°. 1767. A Paris, chez Deſprés rue St. Jacques, prix 6 ℔.

Arrêt du premier d'Août 1767 rendu en la Grande Direction, qui, ſans s'arrêter au contrat d'aliénation d'une partie des Communes du Comté de Beaufort en Anjou, ni aux autres actes & procédures faits en exécution des précédens Arrêts du Conſeil, déboute les ſieurs *Faribault* & *de Turbilly*, de toutes leurs demandes & prétentions, & maintient les Uſagers du Comté de Beaufort dans la propriété & poſſeſſion de leurs Communes, pour en jouir à perpétuité & par indivis comme par le paſſé.

Cet Arrêt qui contient 85 pages in-4°, ſe trouve à Paris, chez KNAPEN, Imprimeur-Libraire, au bas du Pont S. Michel, au Bon Protecteur. Le prix eſt de 36 ß.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Sept. 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

NANCY.		POITIERS.		PAU.		LYON.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. f. d.		l. f. d.		l. f. d.		l. f. d.
Bar.	14 17			Auch.	20 10 7		
Bitche.	15 8 9	Chatelleraut.	16 16	Bayonne.	18 14	LYON.	23 19 11
Boulay.				Dax.	19 15 3		
Bourmont.	19 14 6	Chatillon.	16 7 3	Fleurance.	15 15		
Charmes.	14 13 4			Layrac.			
Epinal.	18 1	Confolens.	16 10	Iſle Jourdain.		Montbriſon.	23 10 10
Etain.	13* 1 9	Fontenay.	18*	Mauleon.	13* 10		
Luneville.	17 17 10			Mirande.	17		
Mirecourt.	15 14 2	Les Sables.	16 4	Mont de-mar.	18		
NANCY.	16 12 4			Montrejau.	17	Roanne.	26* 5
Neufchateau.	16 6 8	Nyort.	15 6	Muret.	22* 15		
Pont à Mouſſon.	15 1 4			Oleron.	16 5 6		
Remiremont.	20* 8 4	POITIERS.	17 2 10	PAU.	15 3		
Sarguemines.				S. Jean-Pied.		St. Etienne.	26 3 7
St. Diez.	18 3 4	St. Maixent	17 10	S. Sever.	13 13 9		
St. Mihel.				Sauveterre.	18		
Vezeliſe.	15 15 7	Thouars.	14* 2	Tarbe.		Villefranche.	22* 13 4

PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	16	16	10	From. le ſep.	16	7	8	From. le ſep.	17	7	5	From. le ſep.	24	10	6
Pain la liv.		2		Pain la liv.		1	11	Pain la liv.		2	2	Pain la liv.		3	3
Avoine le ſ.	4	11	8	Avoine le ſ.	6	11	10	Avoine le ſ.	8	19	6	Avoine le ſ.	6	12	11
Foin le q.	1	6	7	Foin le q.	3	3	4	Foin le q.	2	8	4	Foin le q.	2	3	
Paille le q.		12	4	Paille le q.		18		Paille le q.	1	1	1	Paille le q.	1	3	7

PEPINIERE A SENS

D'arbres foreſtiers, fruitiers & d'alignemens, d'arbriſſeaux & d'arbuſtes étrangers & regnicoles qui s'élevent en pleine terre.

Le ſieur J. *Sauvalle*, Aſſocié de la Société royale d'agriculture de la Généralité de Paris au Bureau de Sens, demeurant rue couverte à Sens, annonce qu'il continue de tenir une pepiniere conſidérable de toutes eſpeces d'arbres foreſtiers, fruitiers, d'aligne-

mens & d'arbuſtes regnicoles & étrangers qui s'élevent en pleine terre, téls que les peupliers d'Italie ou de Lombardie, de la Caroline, de Canada, blancs d'Hollande, peupliers liards de Virginie, platanes d'Orient à feuilles découpées, d'Occident à très-larges feuilles, mûriers, ormes, aulnes, cytiſes, freſnes, épines, acacia, chataigniers, bois de Sainte-Lucie, baguenaudiers ou collutea, genets d'Eſpagne, freſnes à fleurs, roſiers de toutes les eſpeces, tacamahaca ou baumiers, eſpece de peupliers très-rares, buiſſons ardens, ébeniers, cyprès, pins maritimes, pins cultivés, ſtaphilodendron, thuya, bonducs, charmilles, hêtres, troeſnes, ormilles élevées dans un terrein aride propre à former des hayes, des paliſſades, à garnir des bois des parcs, & à quantité d'uſages, paliurus, micocouliers, ſapins, pommiers, pêchers, poiriers, vignes de quantité d'eſpeces pour les jardins, chamœceraſus, ramnus ou graine d'Avignon, rhamnoides, genets de Syberie, capriers, amandiers ſatinés, amandiers à fleurs doubles, amorpha, anonis, verges dorées de Canada, alaternes argentés, ſécuridaca, trifolium, genets d'Eſpagne doubles, lilacs, althea argentés, ſauges dorées, tamariſc, oliviers de Boheme odorans, agnus caſtus, ſureaux à grappes, érables de Penſilvanie à bois jaſpé ou écorce marbrée & à feuille de tilleul, arbre de toute beauté, pourpier de mer, pentaphilloïdes, roſe de Gueldre, jaſmins de Virginie, ſaules parafols d'Orient, muriers d'Italie, & une infinité d'autres.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COMMERCE.

COLONIES FRANÇOISES.

DE S. DOMINGUE.

Biens à vendre & ſucceſſions.

A Vendre, une habitation établie en ſucrerie, ſituée aux Vazes, quartier de l'Arcahaye, conſiſtant en 152 quarreaux de terre, dont 52 en cannes, 12 en vivres, & le reſte en ſavannes & bois de bout. Il y a ſur ladite habitation un moulin à eau, une ſucrerie de 75 pieds de long, deux purgeries, grande caſe, magaſin, caſes à bagace, 50 caſes à Négres; le tout neuf, & contenant 60 à 70 milliers de ſucre. On s'adreſſera à M. *Nougues*, réſident ſur ladite habitation.

Un terrein en bois de bout, ſitué au Morne de la Mine, conſiſtant en 64 quarreaux de terre propre à établir en café, & ſur lequel on peut faire du bois de différente eſpece. S'adreſſer à M. *Reaud*, Négociant au Cap.

ESSAI

De teinture rouge fait par le Bureau d'Agriculture de Lyon. (a)

Nous avons donné dans la derniere Gazette les expériences que le Bureau d'agriculture de Beauvais avoit faites ſur la racine de garance fraiche; nous croyons qu'il n'eſt pas moins néceſſaire de publier celles qui ont été faites par le Bureau de Lyon. (*b*)

La premiere expérience fut faite avec de la garance de Hollande en poudre non robée. On mit dans un chaudron de cuivre qui n'étoit point étamé, quinze livres d'eau commune, cinq livres d'eau ſûre, deux onces de poudre de garance de Hollande non robée. Au bout de quinze minutes, comme le bain étoit aſſez chaud, on y jetta un cinquiéme d'aune d'Eſpagnolette de Rouen, & un cinquiéme d'aune de cadis du Gevaudan, le tout peſant quatre onces & demie. On retira l'étoffe 20 minutes après; l'ébulition avoit été de treize minutes.

Deuxiéme expérience avec la garance du Poitou. On prit des racines fraiches du Poitou, & après les avoir lavées pour en ôter la terre, on les ſecha dans un linge, & l'on en peſa huit onces, qui furent pilées dans un mortier de pierre, avec un pilon de

---

(a) *Extrait du ſecond volume des Mémoires de la Société d'Agriculture de Rouen.*

(b) *M. l'Abbé de la Croix, Membre de la Société de cette Ville, avoit cultivé trois eſpeces différentes de garance, ſçavoir celle du Poitou, celle de Liſari ou de Smyrne, & celle d'Oiſſel. Il voulut faire des expériences ſur chacune de ces eſpeces, afin de connoître celle qui donneroit la plus belle couleur.*

bois, réduites en gachis & mis dans un chaudron, avec 12 livres d'eau commune & quatre livres d'eau sûre. Lorsque l'eau fut tiede, on mit dedans les 8 onces de garance qu'on remua avec un bâton. Aussi-tôt que le bain fut de chaleur convenable, on jetta pareil poids de même étoffe que pour la premiere expérience. On la retira au bout de 20 minutes, pendant l'espace desquelles l'ébullition avoit été de treize. On avoit eu soin de la remuer comme dans le bain précédent.

Troisiéme expérience avec la garance de Lisari. Pour faire cette expérience on procéda de même en tous points que pour la grance du Poitou.

La quatriéme qui se fit avec la garance d'Oissel, fut semblable en tout aux deux précédentes.

Dans la cinquiéme, on mêla les trois especes de garance; on prit donc une égale quantité de chacune pour former en total le poids de huit onces, & l'on procéda ensuite comme on avoit fait pour chaque espece séparée.

Le résultat de toutes ces opérations fut:

Que la couleur de la premiere expérience est plus brune, plus rosée, & tirant plus sur le sang de bœuf.

Que la couleur de la seconde est plus claire, mais plus vive, & a beaucoup de feu.

Que celle de la troisiéme est plus claire que la couleur qui est donnée par la garance en poudre & celle du Poitou, mais qu'elle a moins le feu que cette derniere.

Que la couleur de la quatriéme expérience, faite avec la garance d'Oissel, est plus nourie que celle qui est donnée par la garance de Poitou & de Lisari; moins brune & plus vive que celle de la garance en poudre mais moins de feu que celle de la garare de Poitou. Il est à propos d'observer ue la garance d'Oissel est plus ligneuse qu les deux autres.

Que la couleur de la cinquiéme expérience, avec le mélange égal de toutes ces garances, est plus foncée que celle de Lisari, mais moins vive que celles de Poitou & d'Oissel, d'où l'on peut conclure que le mélange des seules garances de Poitou & d'Oissel, auroit produit une fort belle couleur vive & nourrie.

Enfin, qu'on doit donner le premier rang à la couleur qui vient de la garance fraiche de Poitou; la seconde à celle qui vient de la garance d'Oissel; la troisiéme, à la couleur de la garance de Lisari, & la quatriéme à la couleur de la garance de Hollande en poudre; mais celle-ci est beaucoup inférieure aux trois autres.

On doit observer que dans le cas où l'effet des diverses garances dont on vient de parler, seroit différent pour la beauté de la couleur, on pourroit l'attribuer aux climats, à la variété des qualités de terres, ou aux méprises qui auroient pu se faire dans le semis des graines.

Toutes ces différentes expériences qui constatent les vertus de la racine fraiche de garance doivent sans doute nous engager à sa culture. D'un côté elle empêchera que nous ne fassions passer tant d'argent chez l'Étranger, & de l'autre elle nous fournira les moyens d'avoir de plus belles couleurs.

ACADÉMIE CAMBISTE.

Ou cours d'instruction au Commerce & à la Géographie mercantille, rue des Déchargeurs, à l'ancien Hôtel des Postes, par M. de la Cormiere, Licentié ès loix.

Dans ce cours, honoré de la protection du Ministere, approuvé de MM. les Députés du Commerce, & qui se tiendra en présence des personnes nommées par Monsieur le Lieutenant Général de Police, pour lui en rendre compte, il sera traité à fond du commerce en général, de ses branches en particulier, & généralement de tous les objets dont la connoissance est nécessaire aux Négocians; ce qui comprend non-seulement tous les engagemens qui se contractent dans le négoce, tels que les arrêtés de comptes, les billets au porteur, les billets à ordre, les lettres & billets de change, les avals, les billets en garantie; mais encore les regles que les Marchands, Banquiers, *&c.* doivent observer vis à-vis de leurs créanciers, de leurs débiteurs, & ce qu'ils sont nécessairement obligés de faire, à défaut de payement des effets dont ils se trouvent propriétaires, ou dans lesquels ils peuvent être engagés.

Ceux qui suivront les leçons de M. de la Cormiere, y apprendront aussi la tenue des livres, les changes étrangers, les arbitrages

de banque, la géographie mercantille & la Juriſprudence conſulaire, c'eſt à-dire, toutes les loix concernant le commerce.

On ne prendra pour ce cours, qui durera une année entiere, que 72 ℔, qui ſeront payées en quatre fois; ſçavoir, 18 ℔ en ſouſcrivant, & pareille ſomme à la fin des troiſiéme, ſixiéme & neuviéme mois, qui ſuivront celui de l'ouverture.

Il y aura des ſouſcriptions de 108 ℔, qui ſeront également payées par quart; & chaque Souſcripteur, pour cette derniere ſomme, aura la liberté de préſenter trois Eleves, ou pourra ſe trouver lui-même avec deux autres perſonnes, au cours dont la ſouſcription fera l'objet; ce qui ne fera que 36 ℔ pour chacune, au lieu de 72 ℔.

Ceux qui ayant déjà ſuivi un cours, voudroient en faire un ſecond, ne payeront pour celui-là que moitié, & auront droit d'être admis *gratis* à tous les ſubſéquens.

L'Auteur ne craignant point d'expoſer ſon travail au plus grand jour, ſera toujours flatté, lorſque les peres, les tuteurs, les parens ou les maîtres de qui dépendront ſes diſciples, voudront bien aſſiſter à ſes leçons, qui ſe donneront réguliérement rue des Déchargeurs, à l'ancien Hôtel des poſtes, les Mardi & Jeudi de chaque ſemaine, quand ces jours ne ſeront point fêtés, depuis cinq heures après midi juſqu'à huit.

L'amour patriotique dont il eſt animé ne connoiſſant point de bornes, il répétera le Merc. les leçons du Mardi, & le Vend. celles du Jeudi, en faveur de ceux qui n'auroient pas aſſiſtés à celles des Jeudi & Mardi précédens; enſorte que ce ſera un double cours & une double ſatisfaction pour les ſouſcripteurs à qui le temps permettra de ſe trouver à toutes les inſtructions de la ſemaine.

Pendant la durée de ce cours qui commencera dans le courant d'Octobre de la préſente année 1767, M. de la Cormiere examinera les diſpoſitions de l'Ordonnance du Commerce, & expliquera tous les articles qui la compoſent, de maniere qu'il n'y en aura aucun dont ſes Académiſtes n'ayent une parfaite connoiſſance.

On ſouſcrit chez l'Auteur : il demeure ſur le Boulevard de la rue Montmartre, entre M. de Villemorien, *Fermier Général, & M.* de Maizieres, *au ſecond appartement ſur le derriere.*

Nota. M. de la Cormiere a fait imprimer l'expoſé de ſon cours en 32 pages in-8°. Cet expoſé, qu'il délivre gratuitement chez lui, démontre l'étendue, l'importance & l'utilité de cet établiſſement unique en ce genre.

CHANGES A PARIS.

Oct. 1767	*Lundi 19.*	*Mar. 20.*	*Mer. 21.*
Amſterdam.	54 7 8e	. . . .	. . . .
Londres. .	31 11. 16e	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 ½ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 4 6. .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 3 6. .	. . . .	. . . .
Livourne. .	95 ¼ . .	. . . .	. . . .
Lyon St. .	¼ pe. . .	. . . .	. . . .

DE BORDEAUX, *le 1r. Oct. 1767.*

Prix courant des denrées de l'Amerique.

Le *quintal* de ſucre blanc premier ſorte, de 50 à 52 ℔; d°. ſeconde ſorte, de 46 à 48 ℔; d°. troiſiéme ſorte, de 43 à 45 ℔; d°. quatriéme ſorte, de 40 à 41 ℔; petits ſucres, de 38 à 39 ℔; ſucres communs, de 34 à 36 ℔; ſucre tête, de 28 à 32 ℔; ſucre brut de Léogane, de 27 à 32 ℔; d°. du Cap, de 26 à 31; d°. de Sant Louis, de 25 à 30 ℔; do. de la Martinique, de 23 à 28 ℔.

La *livre* de café de la Martinique nouveau fin, 19 ß; d°. marchand, de 18 à 18 ß 6 d.; d°. vieux, de 17 ß 6 d. à 17 ß 9 d.; café de S. Domingue noveau fin, 18 ß; d°. marchand, de 17 ß 3 d. 17 ß 6; d°. vieux, de 16 ß 9 d. à 17 ß; indigo bleu & violet, de 8 ℔ 10 ß à 9 ℔; d°. mêlé, de 6 ℔ 10 ß à 8 ℔; d°. cuivré fin, de 5 ℔ 8 ß à 5 ℔ 10 ß; d°. marchand, ℔ 5 ß; d°. ordinaire, de 4 ℔ 18 ß à 5 ℔

Le *quintal* de coton de S. Domingue, de 150 à 155 ℔; d°. de la Martinique, de 145 à 150 ℔; gingembre gris, de 22 à 23 ℔; canefice, de 40 à 50 ℔; uirs tannés, de 50 à 70 ℔; d°. en poil, d 30 à 35 ℔.

La *livre* de gingembre confit, 25 ß; citrons confits, de 13 à 15 ß; rocou, de 31 à 32 ß; cacao de la Martinique, 13 ß.

Les eaux-de-vie, toujours même prix.

DE NANTES, *le 12 Oct. 1767.*

Le 7 de ce mois on lança à l'eau le Navire le *Thomas*, de 400 tonneaux, conſtruit par MM. *Arnous* pere & fils, & pour leur compte.

On vient d'apprendre qu'il eſt arrivé ſur les côtes cinq Navires venant des Colonies, ſçavoir, la *Marquiſe de Segur*; la *Marie-Anne*, le *Vicomte de Choiſeul*, le *Marquis de Levis* & l'*Apollon*. Les Officiers de ce Navire, dont le Capitaine eſt mort dans la traverſée, ont rapporté qu'ils avoient vu en mer un Navire dont la poupe étoit en feu, & que l'équipage d'un Navire Normand avoit mis ſes Chaloupes à la mer pour aller lui donner du ſecours.

On ignore le nom de ce Bâtiment, & on deſireroit ſans doute ſçavoir quel jour & à quelle hauteur cet accident a été apperçu; mais nous donnons la nouvelle telle qu'on nous l'a envoyée; dès que nous ſerons informés des circonſtances, nous nous hâterons d'en faire part au public.

Navires en armement.

DE NANTES, *le 9 Oct. 1767.*

Le Navire la *Providence*, ci-devant le *Duc de Nivernois*, Capitaine *Jean Huar*, eſt en charge dans ce Port pour la Guadeloupe, & partira au commencement de Novembre prochain. Ceux qui voudront paſſer ou charger des marchandiſes ſur ce Navire, pourront s'adreſſer à Nantes, à M. *François Touchy*.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port les Navires François le *Mars*, de 156 tonneaux, Capitaine *Maurice Terrien*, Armateurs MM. *Dareche*, pour la Guinée; & la *Nouvelle Heloïſe*, de 300 tonneaux, Capitaine le *Ray*, Arm. M. *Babut*, pour la Guadeloupe.

Le Navire étranger l'*Anne-Marie*, de 125 tonneaux, Capitaine *Adriaan Leenderſe*, eſt auſſi en charge pour Middelbourg. L'interprete de ce Navire eſt le ſieur *Van Neunen*.

DU HAVRE, *le 16 Oct. 1767.*

Le Navire l'*Antoinette de Puyſegur*, de 100 tonneaux Capitaine *Pierre Hagueron*, du Havre, eſt en charge dans ce Port pour la Martinique, & partira au commencement de Novembre prochain, Armateur M. *la Maigniere*.

ANNONCE DE LIVRE.

Principes de la montre de M. Hariſſon, avec des planches relatives à la même montre, imprimés à Londres par ordre de MM. les Commiſſaires des longitudes; en François & en Anglois, vol. in-4°. 1767. A Avignon, & à Paris, chez Deſſaint, Libraire, rue du Foin S. Jacques.

On a vu dans les dernieres Gazettes de 1765, & dans les premieres de 1766, les différentes obſervations de M. Baſſer ſur cette montre.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 21 Octobre 1767.*

	℔	s	
Or de Portugal, à . . .	712		marc.
Du Mexique à . . .	704		
Du Perou à	696		
Les guinées à	709		
Ducats à	96	10	once.
Or à 23 k. 31. 32 à . .	97	10	
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à .	54	10	marc.
Idem de 11 d. 10 g. à . .	52	5	
Piaſtres	49	5	

FINANCES.

SUITE *de l'Arrêt du Conſeil d'État du Roi, qui fixe les droits de Contrôle des differens actes que les Provinces, les Villes & les Communautés du Royaume, paſſeront avec leurs créanciers, en conſéquence de l'Edit du mois de Juin 1766, relativement à la réduction de l'intérêt portée par ledit Édit.*

ARTICLE TROIS.

Dans les Provinces où les obligations produiſent intérêt, il ne ſera perçu encore que dix ſols, à compter du jour de la publication du préſent Arrêt, juſqu'au premier Octobre 1768, pour le contrôle des actes qui

ſeront paſſés avec les Provinces, les Villes & Communautés, à l'effet de convertir des contrats de conſtitution de rentes en obligations, ou des obligations en contrats de conſtitution, pourvu que leſdits actes primitifs aient été contrôlés, & que ceux de converſion contiennent la clauſe de réduction de l'intérêt du denier vingt au denier vingt-cinq.

IV. Lorſque les Provinces, les Villes & Communautés prendront à conſtitution au denier vingt-cinq, des ſommes qu'elles emploieront à rembourſer celles par elles empruntées au denier vingt, les droits de contrôle des conſtitutions ſeront payés ſur le pied des ſommes qui en feront l'objet; mais ceux des quittances de rembourſement ne ſeront perçus, par grace, & ſans tirer à conſéquence, pendant le délai porté par l'article précédent, que ſur le pied de dix ſols, ſoit que les conſtitutions & les quittances ſoient faites & fournies par des actes différens, ſoit qu'elles le ſoient par les mêmes actes; dérogeant à cet égard à l'art. XCVI du tarif du 29 Septembre 1722; à condition néanmoins, ſi les rembourſemens ſont faits par des actes ſéparés, que ces actes ſeront paſſés trois mois au plus tard après les contrats de conſtitution, à la charge encore d'y faire mention que les ſommes rembourſées proviennent des nouvelles conſtitutions, & même d'en juſtifier.

V. Permet Sa Majeſté aux Étrangers qui conſentiront à la réduction des rentes ſur le Roi, le Clergé de France, les États des Provinces ou ſur les Villes du Royaume, de juſtifier que la propriété deſdites rentes leur appartient en vertu de ſucceſſions échues de teſtamens, donations, partages, tranſports, ceſſions ou autres actes paſſés dans les pays étrangers ou dans ceux où le contrôle n'a pas lieu, ſans être obligés de faire contrôler leſdits actes, pourvu qu'ils aient été paſſés entre perſonnes domiciliées, dans leſdits pays ſeulement, & qu'ils ne ſoient produits qu'à l'effet de conſentir à la réduction des rentes, dans le délai fixé par les articles III & IV, après lequel les droits ſeront payés en conformité des réglemens.

VI. Ordonne en outre que les actes portant réduction de rentes au denier Vingt au denier vingt-cinq, qui ſeront faits entre particuliers, en conſéquence de l'Édit du mois de Juin 1766, & qui ſeront purs & ſimples, continueront d'être contrôlés ſur le pied de dix ſols de droit principal. Enjoint Sa Majeſté aux ſieurs Intendans & Commiſſaires départis dans les Provinces, &c.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Oct.
Deſchamps,	5^e.	L.	23
Fauveau,	7^e.	J.	30
Raynal,	10^e.	L.	27
Marſollier,	14^e.	J.	27
Amyot,	23^e.	J.	24
Rouſſeau,	26^e.	L.	29
Baroy,	27^e.	L.	30
Aliſſan,	39^e.	toutes l.	26
De S^te. Luce,	47^e.	L.	30
De S^t. Janvier,	55^e.	J.	29
Patu,	56^e.	P.	30
Cadeau,	57^e.	J.	29

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1767.	*Lundi 19.*	*Mardi 20.*	*Mercredi 21.*
Ac. des Indes.	1250	1250	1250
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p %.		20	
Prom. à 4 p %.	40. 39 ½	40	40
Bill. de la Com.	402	402	402
Ac. des Fermes.	830	832 ½ 35	837 ½ 40
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.		17	17
3^e. Loterie.	14 ½	14 ½ 14	14
Annuités.	387	387	386
Coup. d'An.	73 ½	74	74
Emp. de 50 mil.		30. 29 ½.	30. 2^m 29 ½
Emp. de 30 mil.	31 ½ 31	31 ½	31 ½
Col. 1759.			
Canada.	35	35. 35 ½ 2^m	35 ½
4^e. L. Epoques.	22 ½ 11^e. 27 ½.	22 ½ 11^e. 27 ½	
Nouette.	30. 29 ½	30. 29 ½.	30. 29 ½
Ac. de la caiſſe.	1190. 1200	1200	
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p %.			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 85.

De St. Domingue.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

Au Port au Prince, le 6 Mai, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 48 à 50 liv.; le commun, de 30 à 36 liv.; le brut, de 22 à 24 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le café, de 17 à 17 ſols 3 den.; le coton, de 180 à 200 livres.

A Saint Marc, le 8 du même mois, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 45 à 50 liv.; le commun, de 35 à 40 liv.; le brut, de 24 à 25 liv.; l'indigo cuivré, de 5 liv. 15 ſols à 6 liv.; le café nouveau, de 16 à 16 ſols 6 den.; vieux, 15 ſols; le coton, 180 liv.

Au Cap, le 11, le ſucre, de la premiere qualité, de 58 à 60; celui de la ſeconde, de 50 à 53; celui de la troiſiéme, de 44 à 47 liv.; le commun, de 32 à 44 liv.; le brut, de 18 à 24 liv.; l'indigo bleu, de 7 liv. 10 ſols à 8 liv.; le cuivré, de 5 liv. 5 ſols à 6 liv. 5 ſols; le café nouveau, de 17 ſols 6 den. à 18 ſols 6 den.; le vieux, de 13 à 15 ſols; le coton, de 200 à 210 liv.; les cuirs, de 6 à 9 liv.; les piaſtres gourdes, 37 & demi pour cent.

Prix *des marchandiſes de France.*

Au Port au Prince, ledit jour 6 Mai, le vin de Bordeaux, de 160 à 180 liv.; la farine de Moiſſac, de 75 à 80 liv.; le bœuf d'Irlande, 72 liv., *le baril*; le petit ſalé, 27 liv. *l'ancre*; l'huile, 24 liv. *la cave*; le ſavon, 90 liv. *le cent.*

A Saint Marc, le 8, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, de 170 à 180 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 90 à 100 liv.; la commune, de 70 à 80 liv; le bœuf ſalé, 80 liv. *le baril*; le beurre, 30 ſols *la livre*; le petit ſalé, 36 liv. *l'ancre*; l'huile, 36 liv. *la cave*; le ſavon, de 80 à 100 liv. *le cent.*

Au Cap, le 11, le vin vieux, de 160 à 180 liv.; le nouveau, de 140 à 150 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiare qualité, de 85 à 90 liv.; la commune, 66; le bœuf ſalé, de 54 à 84 liv. *le baril*; le beurre, de 18 à 20 ſols *la livre*; le petit ſalé, de 30 à 33 liv. *l'ancre*; l'huile, de 18 à 42 liv. *la cave*; le ſavon, 80 liv. *le cent.*

Cours du Fret.

Au Port au Prince, le ſucre, de 14 à 15 den.; l'indigo, de 27 à 30 den.; le café, 18 den.; le coton, de 36 à 40 den.

A Saint Marc, le ſucre, de 14 à 15 den.; l'indigo, 36 den.; le café, 15 den.; le coton, de 48 à 50 deniers.

Au Cap, le ſucre blanc, de 14 à 15 den.; le brut, de 16 à 17 den.; l'indigo, de 18 à 24 den.; le café, de 16 à 18 den.; le coton, de 24 à 30 deniers.

Du Havre, *le 12 Octobre 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Le 9 & le 10 Octobre 1767, il eſt entré dans ce Port 6 Navires François & Etrangers; ſçavoir, des premiers, l'*Amitié*, Capitaine *Hannequin*, du Havre, parti de ce Port le 4 Janvier chargé venant de la Mart. & de la Guadeloupe de diverſes marchandiſes des Colonis; le *Saint Etienne*, de Cherbourg ainſi que le ſuivant, Capitaine *Dequeſne*, venant de Bordeaux, chargé de vin & d'eau de-vie (*); l'*Eſpérance*, Capitaine *Cauvin*, venant de la Rochelle chargé d'eau-de vie; l'*Aurore*, Capitaine *Cheret*, de Libourne, venant de Marſeille en 50 jours, chargé de ſavon & d'huile; l'*Heureux Retour*, Capitaine *Furtell Chriſtian*, Anglois, ainſi que le ſuivant, venant de Corck chargé de bœuf & de beurre; le *Richard & Marie*, Capitaine *Guillaume Clark*, venant de Pinzance chargé d'étain.

Départ *de Navires.*

Du 8 au 11 Octobre 1767, il eſt ſorti de ce Port 13 Navires Franç. & Etrang. ſçav. des François, le *Citoyen*, Capitaine *Jacques Daguenet*; l'*Heureux*, Capitaine *Leſebvre*, tous deux (**) de Grandville, allant à ce même endroit, le premier chargé de morue, le ſecond ſur leſt; le *Beliſaire*, Capitaine *Ch. Loiſel*, déjà ſorti de ce Port le 12 Septembre, rentré de relâche le 20 à cauſe d'une voie d'eau, eſt reparti le 9 Octobre pour le Cap; le *Duc d'Orleans*, Capitaine *Callard*, du Havre, allant au Cap, a Saint Marc & au Port-au-Prince chargé de beurre, de bœnf, de ſuif, de vin, &c. des Etrang. il y

(*) *Ce Navire eſt de relâche au Havre allant à Saint Valery-ſur-Somme.*

(**) *Ces deux Navires venant du Banc de Terre-Terre Neuve, ſont entrés au Havre, le premier le 30, & le ſecond le 27 Septembre.*

avoit 4 Hollandois; ſçavoir, la *Perle*, Capitaine *Patym*, allant à Roterdam; la *Demoiſelle Catherine*, Capitaine *Dirk*, allant à Hambourg tous deux ſur leſt; la *Jeune Imke*, Capitaine *de Vries*, allant à Breſt chargé de bois de conſtruction pour le compte du Roi; les *Cinq Freres*, Capitaine *Gegteman*, allant à Caen avec le reſte de ſon chargement pris à Roterdam; 2 Anglois, ſçavoir, la *Catherine*, Capitaine *Jean Crow*; & l'*Heureux*, Capitaine *Harden*, allant l'un à Newcaſtle & l'autre à Corck tous de deux ſur leſt, 1 Hambourgeois; ſçavoir, la *Demoiſelle Anne*, Capitaine *David Jacob*, allant à Hambourg chargé de ſucre & d'indigo; la *Jeanne*, Capitaine *Tonnes Sonde*, Danois, allant en Norwege; & l'*Anne Charlotte*, Capitaine *Holm*, Suedois, allant en Suede tous deux ſur leſt.

De Nantes, *le* 10 *Octobre* 1767.

Arrivée *de Navires.*

Du 2 au 9 Octobre 1767, il eſt entré dans ce Port 15 Bâtimens François & 10 Etrangers; ſçavoir, la *Jeune Catherine*, Capitaine *Pierre Drouet*, venant du Banc de Terre Neuve, chargé à la conſignation de MM. *Deſclos le Pelé* & fils aîné, de 9500 morues vertes au petit cent, huile de morue, langues & noves; le *S. François*, Capitaine *Antoine Bataille*; & la *Concorde*, Capitaine *Jean Guillon*, venant tous deux d'Oſtende avec de la couperoſe, de l'eau de vitriol, du fer blanc & noir, du plomb en grains, des cornes à lanternes & des cercles de fer; le *Saint Nazaire*, Capitaine *Jacques Gloria*, venant de Bayonne avec de la laine, des plumes d'oie, du goudron, du brai ſec & de la réſine; la *Manon*, Capitaine *Thomas Clequin*, venant de Saint Valery avec de l'huile de graine, des bouteilles & du vin de liqueur; le *Cheval Marin*, Capitaine *Pierre Pruneau*, venant du Havre; l'*Aimable Pelagie*, Capitaine *Pierre Gaſton*, venant de Rouen chargés tous deux de toile de coton, de chemiſes, de ſiamoiſes; la *Marie Magdelaine*, Capitaine *Louis Mendat*, venant de Saint Malo & de l'Orient; le *Saint Jean Baptiſte*, Capitaine *Laurent Maingui*, venant de Saint Malo chargés tous deux de pierres de Saint Caſt, d'ambre, de porcelaine, de café & de ſuif; la *Providence*, Capitaine *Joſeph Chaton*; le *Saint Louis*, Capitaine *Louis Dugaux*, venant tous deux de l'Orient avec de la porcelaine, du café, du vieux fer & du vin de Malaga; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jean Kner*, venant de Port Louis; les *Trois Maries*, Capitaine *Laurent Gourguen*, venant de Camaret; le *Saint Pere*, Capitaine *Coribras*, venant de Pont-l'Abbé, chargés tous trois de ſardines preſſées; la *Sainte Anne*, Capitaine *François Clequin*, venant d'Auray avec du coton & du ſuif; des Etrangers, la *Dame Johanna Cornelia*, venant de Breſt; les *Deux Palmiers*, venant de Hambourg tous deux ſur leſt; la *Bonne Fortune*, venant de Dantzick avec des planches & du bois de merrein; la *Notre-Dame du Roſaire*, venant de Saint-Ogne avec du goudron, du vin, des citrons, & les effets, agrêts & apparaux provenant du Navire *la Diane*.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port dans le même eſpace de eſpace de temps 5 Navires François & 2 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Ville de Leogane*, Capitaine *Tronſon*, allant à Leogane; l'*Agamemnon*, Capitaine *Palliau*, allant aux Cayes; la *Plaine de Léogane*, Capitaine *Patrice Rice*, allant au Cap; la *Septimanie d'Egmont*, Capitaine *Boiſſy*, allant à Cette avec du ſeigle; le *Lion*, Capitaine *Largement*, allant à la Rochelle avec du froment & du vin; des Etrangers, l'*Equité*, Capitaine *Jilden Frerichs*, allant à Dort; la *Demoiſelle Anne*, Capitaine *Barend Adrians*, allant à Bruges avec du ſucre brut & terré, du coton, du ſyrop, du café, de l'eau-de-vie, du cacao & du thé.

De Marseille, *le* 6 *Octobre* 1767.

Arrivée *de Navires.*

Du 28 Septembre au 4 Octobre 1767, il eſt entré dans ce Port 19 Bâtimens François & 4 Etrangers venant d'Acre, de Smyrne, de Tortoſe, de Saint Faliou, de Saint Raphael, de Corſe, de Gênes, de la Cale, de Nice, d'Arles, de Narbonne, d'Agde, de la Ciotat, de Martigues & de Toulon, chargés de bled, de farine, de millet, d'avoine, de riz, de légumes, d'huile, de poiſſon ſalé, de ſoude, d'alun, de corail & de quelques autres marchandiſes.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps, 35 Navires François & 5 Etrangers; des premiers, 2 alloient aux Colonies; ſçavoir, le Brigantin l'*Heureuſe Marie*, Capitaine *Jean-Baptiſte Elzeard*, parti pour la Guadeloupe; & la *Venus*, Capitaine *Auguſtin Gros*, de Marſeille, parti pour la Martinique; les autres alloient à Martigues, à Toulon, à Menton, à Cette, à Arles, à Saint Tropès, à Narbonne, à Agde, à Gênes, à Barcel. à Veniſe, à Naples, à Palerme, à Alger, au Levant, à Alexandrette & au Havre, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, quincaillerie & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen au bas du Pont Saint Michel 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1767. Du Mardi 20 Octobre.

AGRICULTURE.

De Newcastle, *le 19 Septembre.*

Le ſieur John Baldry, Jardinier à Darlington, a recueilli trois cents deux patates qui peſoient enſemble 48 livres, & qui ont formé deux pecks trois quarts meſure comble de Wincheſter : elles avoient été produites par quatre boutures ſeulement plantées en Avril, ſuivant la nouvelle méthode, ſur un terrein qui avoit été enſemencé de lin l'année derniere.

De Quebec.

On mande de cette Ville que le nouvel établiſſement formé par le Gouverneur Roger à Michelinakinav, fait des progrès très-rapides, & qu'il conſiſte déjà en cinq à ſix mille Blancs, ſans compter les Négres & les Indiens.

De Londres.

Prix du grain le 6 Octobre.

Le quarter de 472 liv. de 16 onces.

	ſhillings.
De Froment.....	44 à 54
De Drêche.....	31...34
De Seigle.....	20...21 6d.
D'Orge.....	22...27
D'Avoine.....	14...19

De Leipsick.

Les papiers publics de cette Ville font mention d'un moyen efficace de garantir les chevaux de l'incommodité que ces animaux reçoivent des mouches & des autres inſectes. Ce ſecret conſiſte à les frotter tous les matins avec des feuilles de noyer. Sans doute que l'odeur forte de ces feuilles écarte les mouches. Ce moyen nous eſt annoncé un peu tard pour cette année, & il ſera peut être oublié lorſque les mouches reparoîtront l'été prochain.

De Sancerre.

On ne peut trop rendre publiques les actions de généroſité, ſoit pour rendre à celui qui les fait le tribut de louanges qu'il mérite, ſoit pour engager les autres hommes à imiter ſon exemple. Un Citoyen, dont le nom devroit paſſer à la poſtérité, mais que ſa modeſtie engage à garder l'anonyme, a dépoſé une ſomme de ſix cents livres pour diſpenſer des corvées les ſexagénaires & les Habitans pauvres de la Ville de Sancerre. M. Dupré de S. Maur, Intendant de la Généralité de Bourges, touché d'une action ſi généreuſe, & voulant y participer, a diſpenſé de la corvée les Habitans de Sancerre pour les années 1767 & 1768. Il a en même temps ordonné que les ſix cents livres dépoſées fuſſent employées par adjudication à la conſtruction du chemin auquel les Habitans de Sancerre étoient obligés de contribuer.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des ſourrages pendant le mois de Sept. 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

AMIENS.				DIJON.				LIMOGES.				MONTAUBAN.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.
Abbeville.	22	15	7	Arnay-le-Duc.	20			Angoulême.	18*	14	6	Cahors.	20	9	
				Avallon.	18	12									
				Autun.	20	8						Cauſſade.	23	10	
AMIENS.	23	12	6	Auxerre.	18	8						Figeac.	18	12	5
				Auxonne.	22	10									
				Bar-ſur-Seine.	16	5		Bourganeuf.							
Boulogne.	30*	4	5	Beaune.	22	3						Gourdon.	17*	9	6
												Lauzerte.	21	1	10
				Belley.	30	12									
Calais.	25	12	1	Bourbon-Lan.	22	16									
				Bourg.	22							Milhau.	25		
				Châlon.	23	8						Moiſſac.	21	17	6
Doullens.			6	Charolles.	27			Brive.	17	14	6				
				Châtil.ſur-Sei.	15*	13	10					MONTAUBAN	20	13	9
												Murdebarrez.	28*	8	6
Montdidier.	21	8	6	DIJON.	24	10	8								
				Gex.	35*	1		LIMOGES.	16*	10		Rhodez.	22	10	
				Mâcon.	24							Ste. Affrique.	26	11	6
Peronne.	19	18	9	Nuits.	21	18	9								
				Saulieu.	19	1	10								
				Semur-en-Aux.	20	18						St. Antonin.	20	7	9
St. Quentin.	17	19	4	Seurre.	18			Tulle.	17	10		Villefranche.	19	1	6
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	28	6	8	From. le ſep.	22	3	3	From. le ſep.	17	12	3	From. le ſep.	20	19	8
Pain la liv.		3		Pain la liv.		2	11	Pain la liv.		2	2	Pain la liv.		2	4
Avoine le ſ.	7	19	4	Avoine le ſ.	6	11	5	Avoine le ſ.	5	11	7	Avoine le ſ.	8	2	7
Foin le q.	1	5	10	Foin le q.	1	18	4	Foin le q.	3	1		Foin le q.	2	12	
Paille le q.		18	1	Paille le q.		17	11	Paille le q.	1	2		Paille le q.	1	4	

BOIS *à vendre, Gaulis & Taillis.*

Vendredi 30 Octobre de la préſente année 1767, en l'auditoire du Bailliage royal de Verſailles, il ſera procédé, à la Requête du Procureur du Roi, en préſence des Officiers dudit Bailliage, à la vente au plus offrant & dernier enchériſſeur, à l'extinction des feux, de la quantité de deux cents quarante-ſix arpens de bois ſitués tant dans la forêt de Marly, que dans les grand & petit parcs de Verſailles & hors leſdits parcs, avec partie des chênes anciens & modernes qui ſont dans leſdits bois.

ANNONCES DE LIVRES.

Select eſſays on husbandry, &c. c'eſt-à-dire, *eſſai choiſi ſur l'économie rurale, extraits du* muſeum ruſticum (*a*) *& de différens traités d'agriculture publiés chez l'Étranger, avec la*

(a) *Cet ouvrage périodique n'a plus lieu.*

relation de pluſieurs expériences qui ont toutes réuſſi en Écoſſe. A Edimbourg, & ſe vend à Londres chez Becquet, 1767.

Les collections bien faites & avec choix ſont toujours très-utiles, ainſi on doit ſçavoir gré à ceux qui ſe chargent d'un pareil ouvrage. Il y a ſur l'agriculture, ainſi que ſur les autres ſciences, une infinité de livres, de diſſertations particulieres, de relations d'expériences; mais outre que ſouvent on ignore l'exiſtence de ces différentes pieces, on eſt encore quelquefois dans l'impoſſibilité de ſe les procurer. Les Éditeurs de cette collection ont donc rendu un grand ſervice à leur patrie en lui donnant un tel recueil. Ils aſſurent que le grand nombre d'expériences dont ils rendent compte, ont été faites ſous leurs yeux en Écoſſe, & ils ſe flattent que, s'il leur étoit permis de ſe nommer, leurs noms ſerviroient de recommandations à l'ouvrage. *La traduction de ce recueil nous ſeroit ſans doute très-utile.*

Pratiſche abhandlung, &c. c'eſt-à-dire, *traité pratique de la préparation & de la fonte du cuivre dans tous ſes détails.* Par M. Cancrinus. A Francfort chez André 1767.

L'Auteur a diviſé ſon ouvrage en trois parties. Dans la premiere il indique les moyens de connoître les mines de cuivre. Il donne dans la ſeconde une méthode ſûre pour ſéparer facilement & avant la fuſion le métal des parties hétérogenes, ſoit par la pulvériſation, le lavage ou le crible. Dans la troiſiéme partie l'Auteur traite de la fuſion.

On écrit ſur toutes les ſciences, & ſouvant on répéte ce que les autres ont dit; mais la partie métallurgique paroît la plus négligée, car nous n'avons que très-peu d'ouvrages ſur une matiere ſi importante. Cependant le fer & le cuivre, qui ſont d'un uſage ſi commun, & d'ont l'utilité eſt généralement reconnue, ſembleroient devoir mériter notre attention. Si nous ne voulons pas nous donner la peine de travailler ſur de tels ſujets, du moins occupons-nous à traduire les ouvrages qui peuvent nous conduire aux connoiſſances dont nous avons beſoin.

COMMERCE.

DE STOCKHOLM, *le 15 Septembre.*

ON a publié ici le 12 de ce mois une loi par laquelle on déclare qu'en conſéquence des meſures priſes par les États & par le Comité ſecret dans la derniere diete, le cours du change ſeroit fixé pour l'année 1768 à 42 marcs de cuivre pour un rixdaller banco de Hambourg, & pour toutes les autres monnoies à proportion; cette loi défend de négocier les lettres de change à un plus haut prix, à commencer du premier Janvier prochain; & elle inflige aux contrevenans les peines ſtatuées par le réglement de change de l'année 1766.

DE LA NOUVELLE-YORCK, *le 10 Août.*

Le Capitaine Lash, arrivé ici le 5 de ce mois de S. Thomas, en 14 jours de traverſée, nous a apporté des nouvelles certaines que S. M. Danoiſe avoit déclaré Ports francs les Iſles de S. Thomas & de S. Jean. Ces Ports ſeront ouverts à tous les Vaiſſeaux & à toutes les marchandiſes de quelque Nation ou nature qu'ils ſoient ſans aucunes réſerves ni reſtrictions, en payant les droits qui ont été juſqu'ici d'uſage dans ces Ports.

DE LONDRES.

On remarque que les prêteurs ſur gages n'ont jamais emprunté autant d'argent qu'à préſent, & le grand beſoin qu'ils paroiſſent en avoir pour faire leurs affaires, eſt une preuve certaine de l'extrême pauvreté où eſt réduite la plus baſſe claſſe du peuple.

Pluſieurs Seigneurs & riches particuliers dont les Domeſtiques portoient ſur leurs habits des boutons couverts de la même étoffe, les ont fait porter aux Tailleurs pour y remettre d'autres boutons. L'amende infligée par acte du Parlement contre ceux qui portent des boutons couverts de la même étoffe que celle de l'habit, eſt de